



HAL
open science

Master Droit privé et sciences criminelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé et sciences criminelles. 2011, Université de Nantes. hceres-02041449

HAL Id: hceres-02041449

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041449v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NANTES

Etablissement : Université de Nantes

Demande n° S3MA120000216

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé et sciences criminelles

Présentation de la mention

La mention « Droit privé et sciences criminelles », de l'Université de Nantes a pour objectifs scientifiques de permettre aux étudiants d'acquérir, puis ensuite d'approfondir une culture juridique des différentes matières relevant du droit civil, du droit pénal, du droit des affaires ou bien du droit immobilier. Cette formation contribue à l'intégration des étudiants au sein des différentes professions du droit privé (magistrat, avocat, huissier de justice, notaire par exemple), ceux-ci disposant des connaissances requises pour pouvoir ainsi établir un raisonnement juridique complet et cohérent.

La mention est composée de 8 spécialités. Certaines sont traditionnelles (« Droit privé général », « Droit des affaires », « Droit pénal et sciences criminelles »), d'autres plus spécifiques à l'établissement (« Juriste trilingue », « Droit des opérations immobilières »). Elles ont toutes, de manière adaptée, vocation à favoriser la réalisation des différents objectifs professionnels relevés.

Indicateurs

Effectifs constatés	109
Effectifs attendus	idem
Taux de réussite	87 % à 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit privé et sciences criminelles » constitue une offre de formation manifestement stratégique dans le cadre de l'établissement. Il s'agit d'un contenu classique pour un établissement de la taille de l'Université de Nantes, nécessairement doté parmi les formations juridiques d'une mention droit privé et sciences criminelles.

L'adossement à des centres de recherche, dynamiques, qu'il s'agisse de l'Institut de recherche en droit privé ou du laboratoire « Droit et changement social », et aux milieux professionnels est globalement correctement mis en œuvre, certaines spécialités pouvant justifier d'un réel appui des professions auxquels les étudiants se destinent. Toutefois, de manière générale, les informations, notamment statistiques susceptibles d'aider au pilotage de la mention, sont limitées ou sectorisées à chaque spécialité. Notamment le devenir des étudiants est mal connu et les procédures d'évaluation sont peu développées.



- Points forts :
 - La structure de l'offre de formation et la diversité des spécialités, certaines à finalité recherche, d'autres professionnels, parfois avec les deux finalités.
 - La composition des équipes pédagogiques de qualité.
 - La bonne insertion professionnelle de certaines spécialités.
- Points faibles :
 - Le développement à l'international, notamment au sein du master 1.
 - Un manque de précisions du dossier, notamment pour l'évaluation des enseignements ou le devenir des étudiants.
 - L'adossement à la recherche ponctuellement insuffisant ou mal défini.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Les liens avec l'international, certes ponctuellement mis en évidence, pourraient être favorisés au sein des différentes formations dispensées, sous différentes formes (ERASMUS, professeurs invités notamment). Certains enseignements de spécialités sont susceptibles de faire l'objet de mutualisations.

Il conviendrait de préciser les modalités du stage au sein du dossier de manière plus systématique.

Le nombre de candidatures devrait être mentionné pour chaque spécialité.

Appréciation par spécialité

Droit privé général

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit privé général » est orientée vers la recherche (méthodologie de la recherche, rédaction d'un mémoire), dont la finalité est l'accès des étudiants à des emplois d'enseignants-chercheurs prioritairement, mais aussi la préparation au concours et examens (magistrature, avocat par exemple). L'équipe pédagogique est composée d'universitaires dotés d'une grande compétence scientifique.

Le contenu des enseignements et l'organisation des unités d'enseignement (UE) correspondent aux objectifs poursuivis par la spécialité : le premier semestre contient différents enseignements magistraux qui permettent d'approfondir certaines matières essentielles relevant du droit privé, le second aborde des domaines plus spécifiques à la recherche (exposés, rédaction d'un mémoire de 60 pages). Différents enseignements plus spécifiques viennent compléter la formation dispensée (en droit international privé ou droit comparé par exemple).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20 à 25
Effectifs attendus	20 à 25
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Les enseignements correspondent parfaitement à l'objectif de la formation de juristes dotés d'une spécialité en droit privé, qui se destinent à une carrière au sein de l'université ou s'orientent vers une profession dans le domaine juridique et judiciaire. L'organisation interne de la spécialité est cohérente, car elle met essentiellement en évidence la formation vers la recherche. L'apport des laboratoires de recherche à la formation apparaît cependant assez faible.

Il s'agit d'une spécialité manifestement attractive au sein de l'établissement (la moitié des étudiants étant d'une origine extérieure à l'établissement et en raison du nombre important de candidatures). La dimension professionnalisante de la formation nécessiterait cependant d'être étoffée, dès lors que seule une petite minorité d'étudiants s'oriente en définitive vers une carrière universitaire.

- Points forts :

- Le dynamisme et la qualité de l'encadrement pédagogique permet à la spécialité d'être attractive.
- Les aides apportés (en matière de méthodologie) à l'initiation à la recherche.
- La spécialisation en droit privé, avec des enseignements bien adaptés.

- Points faibles :

- La dimension professionnelle de la formation qui forme des étudiants majoritairement destinés vers une profession juridique ou judiciaire.
- La faible mise en valeur des liens et des différentes activités menées avec le centre de recherche support.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'intégrer, de manière ponctuelle, davantage d'aspects professionnalisant au sein de la spécialité, conformément aux objectifs professionnels poursuivis par les étudiants. Le lien entre la formation et les laboratoires de recherche gagnerait à être développé.

Responsabilité civile et assurances

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Responsabilité civile et assurances » est à finalité à la fois recherche et professionnelle. Ce double objectif explique que soient proposés l'approfondissement d'une recherche, avec la rédaction d'un mémoire, et la réalisation d'un stage. Des enseignements plus pratiques complètent la formation, qui a pour objectif de former également des étudiants qui se destinent à intégrer une entreprise spécialisée dans le domaine de l'assurance et la responsabilité. Les enseignements s'organisent ainsi en deux temps : un premier qui permet un approfondissement des matières théoriques (par exemple, droit des obligations approfondi, droit comparé de la responsabilité, contrat d'assurance approfondi), un second composé d'interventions plus pratiques sous la forme de séminaires.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	12 à 16
Effectifs attendus	12 à 16
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité se révèle attractive pour plusieurs raisons : la double finalité proposée « recherche » et « professionnelle » qui constitue une particularité par rapport aux autres spécialités de la mention, la faible concurrence d'autres masters ayant cette même spécialité au niveau national, la conformité de l'organisation de la formation par rapport aux attentes du monde professionnel.

L'organisation interne de la spécialité est donc bien conforme aux objectifs poursuivis. La composition de l'équipe pédagogique est adaptée, avec des enseignants-chercheurs (de l'établissement ou extérieur), ainsi que des professionnels (en nombre toutefois manifestement insuffisant pour une telle spécialité). Un stage obligatoire (de trois mois) est prévu pour les étudiants qui se destinent à la finalité professionnelle.

- Points forts :

- La volonté d'approfondir des matières peu abordées sous une approche à la fois théorique et pratique.
- L'approche professionnalisante choisie, adaptée à la demande du monde professionnel.

- Point faible :

- L'adossement à un centre de recherche n'est pas indiqué, alors que la spécialité est pour partie à finalité recherche.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandation pour l'établissement

Les relations et activités avec le centre de recherche devraient être précisées.

Droit des affaires

• Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des affaires », exclusivement à finalité professionnelle, a pour objectif de former les étudiants destinés à exercer les fonctions de juriste d'entreprise, conseiller juridique ou avocat d'affaires. À ce titre, les enseignements dispensés, les intervenants professionnels et la réalisation du stage contribuent à l'approche professionnalisante de la formation proposée.

Les UE permettent d'aborder les différentes matières qui relèvent du droit des affaires. Trois unités d'enseignement composent la spécialité : les enseignements fondamentaux (comme la responsabilité du dirigeant, le financement de l'entreprise et la technique contractuelle), les enseignements complémentaires pour renforcer les capacités de négociation des étudiants (gestion des ressources humaines, éthique des affaires ou règlement des conflits notamment), l'expérience professionnelle, avec un stage en entreprise de trois à six mois. Les enseignements sont dispensés par des universitaires et des praticiens (avocat, juriste d'entreprise notamment).

• Indicateurs :

Effectifs constatés	27
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	96 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

• Appréciation :

La spécialité « Droit des affaires » est correctement structurée. Elle permet aux étudiants d'approfondir les différentes matières qui relèvent du droit des affaires, en bénéficiant d'interventions d'une équipe pédagogique composée, de manière équilibrée, entre enseignants-chercheurs et praticiens. Il s'agit d'une formation attractive non seulement pour les étudiants originaires de l'établissement, mais aussi ceux qui viennent d'autres établissements. Les étudiants titulaires du diplôme évaluent de manière positive la formation dispensée. Il est cependant regrettable que l'internationalisation de la formation ne soit pas plus développée. De même, le dossier aurait pu être plus complet, notamment en ce qui concerne les relations entre la formation et le centre de recherche support ou bien l'auto-évaluation.

• Points forts :

- L'aspect professionnalisant mis en valeur sous différentes formes : choix des enseignements, organisation et durée du stage, création d'un observatoire de jurisprudence.
- L'équipe pédagogique de qualité.
- Les chiffres communiqués concernant l'insertion professionnelle.

• Points faibles :

- Les liens avec l'international.
- Les relations entre la formation et la recherche sont insuffisamment décrites.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de favoriser les activités en lien avec une ouverture vers l'international. Devraient être précisées également les relations existantes avec le centre de recherche, ainsi que la fiche d'auto-évaluation.

Droit des opérations immobilières

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des opérations immobilières », à vocation professionnelle, est destinée à compléter la formation dispensée dans le cadre de l'ICH (Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation), en permettant aux étudiants d'approfondir leur connaissance dans le domaine des opérations immobilières. Il s'agit d'une spécialité qui a vocation à répondre à une attente du monde professionnel spécialisé dans l'immobilier. Elle se destine ainsi à la fois à la formation initiale des étudiants et à la reprise d'études des professionnels.

La spécialité est composée en modules d'enseignement de 10 à 20 heures qui abordent différentes matières comme le droit des marchés privés et publics, la responsabilité et garantie, la responsabilité du banquier, le droit de l'aménagement et de l'urbanisme, la fiscalité immobilière ou encore droit de l'environnement notamment. Sont aussi prévus des enseignements généraux et de spécialisation (comme les règlements des litiges, l'économie immobilière ou encore la techniques contractuelles).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15-35
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	95 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation très spécialisée dans le domaine de l'immobilier, qui se révèle attractive (comme l'illustre le nombre de candidatures). Les différents UE prévus correspondent aux principales matières très logiquement abordées, car nécessaires aux opérations immobilières.

L'insertion professionnelle des étudiants, particulièrement mise en évidence, légitime également la formation. En revanche les liens avec la recherche sont faibles ou n'apparaissent pas.

- Points forts :

- L'insertion professionnelle des étudiants et l'existence de diverses professions concernées par la spécialisation.
- La mise en place d'un partenariat avec l'ICH.

- Point faible :

- La prise en considération de la recherche au sein de la formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandation pour l'établissement

Il serait judicieux que les liens avec la recherche soient développés.

Droit pénal et sciences criminelles

- Présentation de la spécialité :

À finalité recherche et professionnelle, la spécialité « Droit pénal et sciences criminelles » a principalement pour objectif d'initier les étudiants à la recherche, dans l'optique de rédiger une thèse. De manière complémentaire, elle prépare également les étudiants aux concours et examens de recrutement, notamment de la magistrature, du barreau ou de la police.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	18 à 25
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Les objectifs de la spécialité sont bien identifiés et conformes aux matières abordées. Les différents UE permettent d'aborder, de manière cohérente, les domaines essentiels qui relèvent de la matière pénale, qu'il s'agisse du droit pénal approfondi, mais aussi d'autres matières comme par exemple le droit pénal comparé, la procédure pénale approfondie ou encore la criminologie. Le droit pénal est de plus envisagé dans son approche interne ainsi qu'internationale. L'équipe pédagogique est essentiellement constituée d'enseignants-chercheurs (internes et extérieurs à l'établissement), assez peu de praticiens.

La spécialité s'inscrit donc très logiquement au sein de l'offre de formation de l'établissement, de manière structurée. Il s'agit d'une formation très attractive pour les étudiants. Les relations avec la recherche, mais aussi la pratique et la professionnalisation sont bien mises en évidence.

- Points forts :

- L'organisation générale des UE.
- Les liens avec le centre de recherche de rattachement.

- Points faibles :

- L'ouverture vers l'international est peu développée.
- La faible participation et l'implication des professionnels au sein même de la spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'intégrer davantage de praticiens au sein de la formation et dans le cadre de partenariat, mais aussi de favoriser les liens avec l'international.



Juriste trilingue

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Juriste trilingue » s'appuie sur deux UFR (Droit et LEA - Langues étrangères appliquées). Elle a pour objectif de former des juristes qui puissent connaître et appliquer le droit interne en France, mais aussi à l'étranger, tout en étant aidé par la connaissance approfondie de deux langues étrangères. Il s'agit d'un prolongement d'une licence bi-disciplinaire droit et langues appliquées créée en 2004.

Au-delà de la langue étrangère, cette formation permet d'approfondir le système juridique des pays étrangers (organisation juridictionnelle, droit civil ou droit commercial notamment). L'objectif est de former des juristes susceptibles d'intégrer des entreprises à vocation internationale ou d'exercer la profession d'avocat spécialisé en droit international et droit comparé. Cette spécialité doit enfin permettre d'obtenir des postes de fonctionnaires internationaux.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	10
Effectifs attendus	24
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation très originale, car peu développée au niveau national, conforme au besoin d'une volonté d'internationalisation des relations. Cependant, même si la spécialité recrute des étudiants au-delà du cadre régional et si on peut penser que l'attractivité de la formation devrait se traduire positivement dans les effectifs, ceux-ci demeurent, dans l'immédiat, assez réduits. Par ailleurs, comme pour les effectifs, la formation est créée trop récemment pour apprécier l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points forts :

- L'approfondissement de langues étrangères en complément d'une formation de juriste.
- La possibilité de réaliser deux stages à vocation internationale.
- L'originalité de l'approche retenue pour l'organisation des UE, intégrée à deux UFR.

- Points faibles :

- Le soutien et le partenariat du monde professionnel.
- Les activités et plus généralement les liens avec la recherche.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il faudrait développer les relations avec le monde professionnel susceptible d'être motivé par l'approche innovante de la formation (en particulier les entreprises internationales). Même s'il s'agit d'une spécialité professionnelle, les relations avec la recherche pourraient être développées.



Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

À finalité professionnelle, la spécialité « Droit notarial » s'inscrit principalement dans la formation des futurs notaires par la préparation au diplôme supérieur du notariat. Les enseignements proposés se réfèrent aux dispositions de l'arrêté du 28 avril 2008 qui organise spécifiquement cette formation.

Cette spécialité a également pour objectif de former des juristes, certes spécialisés dans les matières qui concernent le notariat, mais qui pourront intégrer une autre profession (avocat, gestionnaire de patrimoine par exemple).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	30
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation a une organisation classique, conforme à l'objectif annoncé et aux modalités d'accès à la profession de notaire. Il s'agit d'une spécialité qui se révèle très attractive pour les étudiants, incontournable au sein d'un tel établissement. Néanmoins, il convient de relever que des éléments du dossier s'avèrent insuffisamment précisés, notamment les modalités d'évaluation et le devenir des étudiants. De plus, la formation manifeste peu d'originalité par rapport aux grands thèmes de formation que l'arrêté impose. Ainsi les nouveaux défis de la profession notariale sont assez peu envisagés : internationalisation, droit des affaires. De même, le caractère universitaire de la formation n'est pas mis en valeur, la formation par la recherche étant ainsi relativement ignorée.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique, universitaire et praticien, est réellement qualifiée.
- La spécialité se révèle très attractive pour le notariat, tout en permettant aux étudiants d'envisager d'intégrer d'autres professions.
- L'adossement à la pratique notarial est adapté.

- Points faibles :

- L'ouverture vers l'international est faible.
- Faible prise en considération de la recherche, même s'il s'agit d'un master à vocation professionnelle.
- Le dossier est insuffisamment précis.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de développer l'approche internationale de la spécialité (cours en droit international privé, droit comparé, partenariat avec le notariat étranger par exemple) et de préciser certains éléments importants pour l'évaluation de la formation. La place de la recherche au sein de la formation devrait être moins négligée.



Propriété intellectuelle

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité « Propriété intellectuelle », à la fois à finalité professionnelle et recherche, est de former des étudiants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, abordant de manière généraliste le droit de la propriété intellectuelle. Cette matière est ainsi étudiée tant au regard du droit interne, que du droit international, les étudiants qui suivent cette formation se destinant aux métiers d'avocat, de juriste d'entreprise ou plus généralement de spécialiste en propriété intellectuelle.

Les principales matières de la propriété intellectuelle sont abordées de manière équilibrée : le 1^{er} semestre permet de présenter les enseignements fondamentaux pour la discipline (propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, techniques contractuelles), avec un volume de cours de 20 à 30 heures. Le 2^{ème} semestre est plus particulièrement axé sur des domaines techniques et spécialisés (approche internationale de la matière ou droit des nouvelles technologies en particulier).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15 à 20
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	+/-100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Il s'agit d'une spécialisation de haut niveau qui bénéficie d'intervenants de qualité. Elle se révèle particulièrement attractive pour les étudiants. Les différents enseignements proposés sont totalement adaptés à l'objectif poursuivi. Certains éléments du dossier auraient pu être davantage précisés (comme l'évaluation par les étudiants notamment).

- Points forts :

- Le haut niveau de l'équipe pédagogique, tant universitaires que professionnels est manifeste.
- L'attractivité de la formation, qui correspond à une demande du monde professionnel.
- Les liens avec le centre de recherche.

- Points faibles :

- L'absence d'indications concernant certains éléments, comme par exemple pour le stage (lieux, durée notamment).
- L'ouverture vers l'international est délaissée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Davantage de précisions auraient pu être apportées dans le dossier concernant par exemple l'évaluation ou le stage. Les relations avec l'international pourraient être également développées.